



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 57820

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition de loi qui tend a une reconnaissance accrue de la nation a l'egard des anciens deportes resistants de Rawa-Ruska. Il lui rappelle que ce texte, pourtant vote a l'unanimité par le Senat en 1987, n'a jamais ete mis a l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale et qu'aujourd'hui encore, a la veille du cinquantieme anniversaire de l'unification de la resistance et des deportations au camp de Rawa-Ruska, les anciens combattants attendent des mesures concretes de la part du Gouvernement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage enfin de repondre a l'attente des anciens de Rawa-Ruska.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de la situation des anciens prisonniers de guerre internes a Rawa-Ruska n'a pas echappe au secretariat d'Etat aux anciens combattants et victime de guerre. Toutefois, il convient de souligner que, du fait de leur age, les interesses beneficent tous des dispositions sociales relatives au versement d'une retraite professionnelle. Aussi il est apparu necessaire, au niveau des choix budgetaires, d'accorder la priorite au reglement de la situation douloureuse des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chomage longue duree ages de plus de cinquante-sept ans et au reajustement des pensions servies au titre du code des pensions militaires d'invalidite et des victimes de la guerre.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57820

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2158